

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1652

13 août 2010

SOMMAIRE

Alfa Consult	79280	Frydendal Design S.à r.l.	79274
Alves & Antunes S. à r.l.	79295	Funds Management Company S.A.	79271
Arthur Properties S.A.	79271	Galleria Capital Partners V S.C.A.	79274
Bain Capital ST (Luxembourg) S.à r.l. ...	79291	Galluspark (Bridge) S.à r.l.	79279
Bravank International	79266	GCCHART S.A.	79279
Compagnie de Réassurance Akzo Nobel S.A.	79288	General Capital Group Invest S.A.	79268
C.P.C. SA	79274	General Supplies	79282
Dawn AcquisitionCo S.à r.l.	79250	Genimo S.A.	79282
Delarue S.A.	79266	Ginestra S. à r.l.	79283
Diversified European Credit S.A.	79266	GIS-Comm S.A.	79284
Dorel Hungary Kft., Luxembourg Branch	79265	Globalbrevets S.A.	79287
Drive S.à r.l.	79265	Grandfin International S.A.	79286
Dynamic Charters S.A.	79266	Grinlux Holding S.A.	79287
Ecolaw Luxembourg S.à r.l.	79288	Grosvenor International S.A.	79287
Efoam S.A.	79268	Groupe Pierre Invest S.A.	79283
Ener S.A.	79268	GSC European Mezzanine Luxembourg II S.à r.l.	79288
EPP Marathon Alpha Holdings (Lux) S.à r.l.	79291	GSC European Mezzanine Luxembourg I S.à r.l.	79287
EPP Marathon Alpha (Lux) S.à r.l.	79291	G&W Investment	79274
Ergon S.à r.l.	79267	Haykal S.A.	79275
Eschborn (Bridge) S.à r.l.	79267	Haykal S.A. SPF	79275
EUROLUBES Luxembourg S.à r.l.	79269	IKE S.à r.l.	79269
European Responsible Fund	79271	Ironbridge II Luxembourg Holdings S.à r.l.	79296
EuroPRISA Management Company S.A.	79267	Lancelot Recruitment S.à r.l.	79269
E.V.A.F Luxembourg (Starlight) S.à r.l. ..	79267	LORAMO S.A., société de gestion de patri- moine familial	79288
Fifof 1 S. à r.l.	79271	Matéris Holding Luxembourg	79267
Fifof 2 S. à r.l.	79272	Motus Sicav	79291
Financière Carpentras	79272	Procobel S.A.	79273
Findel Business Center West Side S.A. ...	79272	SPE II Borealis S. à r.l.	79283
Fiver S.A.	79272	Tosey S.à r.l.	79268
Fonds Général Stratégique	79273	Transcom WorldWide S.A.	79284
Forus Holding S.A.	79273	Venus GP S.à r.l.	79287
Forza Immobilia S.à r.l.	79273	Vinz, s.à r.l.	79294
Frösunda Luxco S.à r.l.	79250		

**Frösunda Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Dawn AcquisitionCo S.à r.l.).**

Capital social: SEK 2.000.392,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 152.062.

In the year two thousand and ten, on the twenty-first day of June.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Rowan Nominees Limited, a company registered in England and Wales, with registered office at 2, More London Riverside, SE1 2AP London, United Kingdom and registered under number 00712898 (the "Shareholder"),

hereby represented by Me Victoria Brassart, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in London, under private seal.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

I. The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Dawn AcquisitionCo S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of one hundred thirty-three thousand five hundred Swedish kronor (SEK 133,500.-), with registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated 12 March 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 30 April 2010 number 909 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 152.062 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not been amended.

II. The Shareholder recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda, which is known to the Shareholder:

Agenda:

1 To change the name of the Company into "Frösunda Luxco S.à r.l."

2 To increase the corporate capital of the Company by an amount of one million eight hundred sixty-six thousand eight hundred ninety-two Swedish kronor (SEK 1,866,892.-) so as to raise it from its current amount of one hundred thirty-three thousand five hundred Swedish kronor (SEK 133,500.-) to two million three hundred ninety-two Swedish kronor (SEK 2,000,392.-).

3 To issue eighteen million six hundred sixty-eight thousand nine hundred twenty (18,668,920) new class A shares, eighteen million six hundred sixty-eight thousand nine hundred twenty (18,668,920) new class B shares, eighteen million six hundred sixty-eight thousand nine hundred twenty (18,668,920) new class C shares, eighteen million six hundred sixty-eight thousand nine hundred twenty (18,668,920) new class D shares, eighteen million six hundred sixty-eight thousand nine hundred twenty (18,668,920) new class E shares, eighteen million six hundred sixty-eight thousand nine hundred twenty (18,668,920) new class F shares, eighteen million six hundred sixty-eight thousand nine hundred twenty (18,668,920) new class G shares, eighteen million six hundred sixty-eight thousand nine hundred twenty (18,668,920) new class H shares, eighteen million six hundred sixty-eight thousand nine hundred twenty (18,668,920) new class I shares and eighteen million six hundred sixty-eight thousand nine hundred twenty (18,668,920) new class J shares, each share of each class having a nominal value of zero point zero one Swedish krona (SEK 0.01).

4 To accept subscription for these new shares by Rowan Nominees Limited and to accept payment in full for such new shares together with a share premium in an aggregate amount of one hundred eighty-four million eight hundred twenty-two thousand three hundred and eight Swedish kronor (SEK 184,822,308.-) by a contribution in cash.

5 To allocate an amount of two hundred thousand thirty-nine point twenty Swedish kronor (SEK 200,039.20) out of the share premium account to the legal reserve.

6 To fully restate the articles of incorporation of the Company without however amending the corporate object.

7 Miscellaneous.

III. The Shareholder passed the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to change the name of the Company into "Frösunda Luxco S.à r.l."

Second resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one million eight hundred sixty-six thousand eight hundred ninety-two Swedish kronor (SEK 1,866,892.-) so as to raise it from its current amount of one hundred thirty-three thousand five hundred Swedish kronor (SEK 133,500.-) to two million three hundred ninety-two Swedish kronor (SEK 2,000,392.-).

Third resolution

The Shareholder resolved to issue eighteen million six hundred sixty-eight thousand nine hundred twenty (18,668,920) new class A shares, eighteen million six hundred sixty-eight thousand nine hundred twenty (18,668,920) new class B shares, eighteen million six hundred sixty-eight thousand nine hundred twenty (18,668,920) new class C shares, eighteen million six hundred sixty-eight thousand nine hundred twenty (18,668,920) new class D shares, eighteen million six hundred sixty-eight thousand nine hundred twenty (18,668,920) new class E shares, eighteen million six hundred sixty-eight thousand nine hundred twenty (18,668,920) new class F shares, eighteen million six hundred sixty-eight thousand nine hundred twenty (18,668,920) new class G shares, eighteen million six hundred sixty-eight thousand nine hundred twenty (18,668,920) new class H shares, eighteen million six hundred sixty-eight thousand nine hundred twenty (18,668,920) new class I shares and eighteen million six hundred sixty-eight thousand nine hundred twenty (18,668,920) new class J shares, each share of each class having a nominal value of zero point zero one Swedish krona (SEK 0.01).

Subscription - Payment

Thereupon the Shareholder declared to subscribe for the eighteen million six hundred sixty-eight thousand nine hundred twenty (18,668,920) new class A shares, eighteen million six hundred sixty-eight thousand nine hundred twenty (18,668,920) new class B shares, eighteen million six hundred sixty-eight thousand nine hundred twenty (18,668,920) new class C shares, eighteen million six hundred sixty-eight thousand nine hundred twenty (18,668,920) new class D shares, eighteen million six hundred sixty-eight thousand nine hundred twenty (18,668,920) new class E shares, eighteen million six hundred sixty-eight thousand nine hundred twenty (18,668,920) new class F shares, eighteen million six hundred sixty-eight thousand nine hundred twenty (18,668,920) new class G shares, eighteen million six hundred sixty-eight thousand nine hundred twenty (18,668,920) new class H shares, eighteen million six hundred sixty-eight thousand nine hundred twenty (18,668,920) new class I shares and eighteen million six hundred sixty-eight thousand nine hundred twenty (18,668,920) new class J shares, each share of each class having a nominal value of zero point zero one Swedish krona (SEK 0.01) and to make payment for such new shares by a contribution in cash in an amount of one million eight hundred sixty-six thousand eight hundred ninety-two Swedish kronor (SEK 1,866,892.-) together with a share premium in an aggregate amount of one hundred eighty-four million eight hundred twenty-two thousand three hundred and eight Swedish kronor (SEK 184,822,308.-).

The amount of one hundred eighty-six million six hundred eighty-nine thousand two hundred Swedish kronor (SEK 186,689,200.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the Shareholder resolved to accept the said subscription and payment and to allot the new shares to the Shareholder.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to allocate an amount of two hundred thousand thirty-nine point twenty Swedish kronor (SEK 200,039.20) out of the share premium account to the legal reserve.

Fifth resolution

The Shareholder resolved to fully restate the articles of incorporation of the Company in order to inter alia reflect the above resolutions but without amending the corporate object.

As a consequence the articles of incorporation of the Company shall from now on read as follows:

“Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of "Frösunda Luxco S.à r.l.”.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office,

will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form. It may privately issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/ or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/ or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at two million three hundred ninety-two Swedish kronor (SEK 2,000,392.-) divided into:

- thirty-one million one hundred eighteen thousand nine hundred twenty (31,118,920) class A shares (the “Class A Shares”) with a nominal value of zero point zero one Swedish krona (SEK 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- eighteen million seven hundred sixty-eight thousand nine hundred twenty (18,768,920) class B shares (the “Class B Shares”) with a nominal value of zero point zero one Swedish krona (SEK 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- eighteen million seven hundred sixty-eight thousand nine hundred twenty (18,768,920) class C shares (the “Class C Shares”) with a nominal value of zero point zero one Swedish krona (SEK 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- eighteen million seven hundred sixty-eight thousand nine hundred twenty (18,768,920) class D shares (the “Class D Shares”) with a nominal value of zero point zero one Swedish krona (SEK 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- eighteen million seven hundred sixty-eight thousand nine hundred twenty (18,768,920) class E shares (the “Class E Shares”) with a nominal value of zero point zero one Swedish krona (SEK 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- eighteen million seven hundred sixty-eight thousand nine hundred twenty (18,768,920) class F shares (the “Class F Shares”) with a nominal value of zero point zero one Swedish krona (SEK 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- eighteen million seven hundred sixty-eight thousand nine hundred twenty (18,768,920) class G shares (the “Class G Shares”) with a nominal value of zero point zero one Swedish krona (SEK 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- eighteen million seven hundred sixty-eight thousand nine hundred twenty (18,768,920) class H shares (the “Class H Shares”) with a nominal value of zero point zero one Swedish krona (SEK 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- eighteen million seven hundred sixty-eight thousand nine hundred twenty (18,768,920) class I shares (the “Class I Shares”) with a nominal value of zero point zero one Swedish krona (SEK 0.01) each, all subscribed and fully paid up; and
- eighteen million seven hundred sixty-eight thousand nine hundred twenty (18,768,920) class J shares (the “Class J Shares”) with a nominal value of zero point zero one Swedish krona (SEK 0.01) each, all subscribed and fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws and except for the rights with respect to the distribution of dividends or the allocation of liquidation proceeds by the Company (including on its dissolution or liquidation) as defined in articles 28 and 29 of these Articles of Incorporation.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire classes of shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class(es). In the case of repurchases and cancellations of classes of shares, such cancellations and repurchases of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting from the Class J Shares until the Class A Shares).

The redemption price shall be set by reference to the higher of (a) the nominal value of each redeemed share, or (b) the following formula: dividing the total amount of any distributable sums by the number of shares constituting the class to be redeemed. Where the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, Auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers").

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be convened from Luxembourg and held in Luxembourg.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present. A quorum of the Board of Managers cannot be reached by non-Luxembourg resident Managers only.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

A minority of Managers may participate in a meeting by conference call, visioconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other, provided always that such conference call, visioconference or other similar means of communication is initiated from Luxembourg. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 13. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Managers' Liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any member of the Board of Managers, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the

settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 17. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or independent auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause.

Chapter IV. Shareholders

Art. 18. Powers of the Shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders, of which one must be held where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on 15 November at 3.00 p.m.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Other General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall *mutatis mutandis* apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 21. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 22. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 23. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 24. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders

representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 25. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V. Financial Year, Financial Statements, Distribution of Profits

Art. 26. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of July and ends on the last day of June of each year.

Art. 27. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 28. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s).

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available distributable funds including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- First, the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of their nominal value, then
- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of their nominal value, then
- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of their nominal value, then
- the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of their nominal value, then
- the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of their nominal value, then
- the holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of their nominal value, then
- the holders of Class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty-five per cent (0.55%) of their nominal value, then
- the holders of Class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point sixty per cent (0.60%) of their nominal value, then
- the holders of Class I Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point sixty-five per cent (0.65%) of their nominal value, then
- the holders of Class J Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution on a pro rata basis.

Should the whole last outstanding class of shares have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution (e.g. Class J Shares), the remaining dividend distribution shall then be allocated to the

preceding last outstanding class of shares in the alphabetical order (e.g. Class I Shares), until potential repurchase of the Class A Shares, if the case may be.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

In case of liquidation, all assets and cash of the Company shall be applied in the following order of priority:

- (i) first, to the creditors (whether by payment or the making of reasonable provision for payment thereof) for all the Company's debts and liabilities;
- (ii) second, to the shareholders so as to return the equivalent of the paid in share capital on all shares to their holders;
- (iii) third, to the shareholders to the extent and in consideration of such classes of shares which are still in issue at the time of the liquidation, according to the rules of priority and proportions set out in article 28 for the appropriation of profits.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 30. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at six thousand two hundred Euro (EUR 6,200.-).

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt et un juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Rowan Nominees Limited, une société immatriculée en Angleterre et aux Pays de Galles, ayant son siège social au 2, More London Riverside, SE1 2AP Londres, Royaume-Uni, et immatriculée sous le numéro 00712898 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Me Victoria Brassart, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé, donnée à Londres.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

I. L'Associé a requis le notaire soussigné d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Dawn AcquisitionCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec un capital social de cent trente-trois mille cinq cents couronnes suédoises (SEK 133.500,-), ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, constituée par un acte de Maître Joseph Elvinger le 12 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 30 avril 2010, numéro 909 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.062 (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés.

II. L'Associé reconnaît être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant, lequel est connu de l'Associé:

Ordre du jour:

1. Modification du nom de la Société en «Frösunda Luxco S.à r.l.».
2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de un million huit cent soixante-six mille huit cent quatre-vingt-douze couronnes suédoises (SEK 1.866.892,-) afin de le porter de son montant actuel de cent trente-trois mille cinq

cents couronnes suédoises (SEK 133.500,-) à deux millions trois cent quatre-vingt-douze couronnes suédoises (SEK 2.000.392,-).

3. Émission, avec paiement d'une prime d'émission, de dix-huit millions six cent soixante-huit mille neuf cent vingt (18.668.920) nouvelles parts sociales de catégorie A, dix-huit millions six cent soixante-huit mille neuf cent vingt (18.668.920) nouvelles parts sociales de catégorie B, dix-huit millions six cent soixante-huit mille neuf cent vingt (18.668.920) nouvelles parts sociales de catégorie C, dix-huit millions six cent soixante-huit mille neuf cent vingt (18.668.920) nouvelles parts sociales de catégorie D, dix-huit millions six cent soixante-huit mille neuf cent vingt (18.668.920) nouvelles parts sociales de catégorie E, dix-huit millions six cent soixante-huit mille neuf cent vingt (18.668.920) nouvelles parts sociales de catégorie F, dix-huit millions six cent soixante-huit mille neuf cent vingt (18.668.920) nouvelles parts sociales de catégorie G, dix-huit millions six cent soixante-huit mille neuf cent vingt (18.668.920) nouvelles parts sociales de catégorie H, dix-huit millions six cent soixante-huit mille neuf cent vingt (18.668.920) nouvelles parts sociales de catégorie I et dix-huit millions six cent soixante-huit mille neuf cent vingt (18.668.920) nouvelles parts sociales de catégorie J, chaque part sociale de chaque catégorie ayant une valeur nominale de zéro virgule zéro une couronne suédoise (SEK 0,01).

4. Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales par Rowan Nominees Limited et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de cent quatre-vingt quatre millions huit cent vingt-deux mille trois cent huit couronnes suédoises (SEK 184.822.308,-) par un apport en numéraire.

5. Allocation d'un montant de deux cent mille trente-neuf virgule vingt couronnes suédoises (SEK 200.039,20) prélevé sur le compte prime d'émission à la réserve légale.

6. Refonte intégrale des statuts de la Société sans modification de l'objet social.

7. Divers.

IV. L'Associé a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé de modifier le nom de la Société en «Frösunda Luxco S.à r.l.».

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de un million huit cent soixante-six mille huit cent quatre-vingt-douze couronnes suédoises (SEK 1.866.892,-) afin de le porter de son montant actuel de cent trente-trois mille cinq cents couronnes suédoises (SEK 133.500,-) à deux millions trois cent quatre-vingt-douze couronnes suédoises (SEK 2.000.392,-).

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'émettre dix-huit millions six cent soixante-huit mille neuf cent vingt (18.668.920) nouvelles parts sociales de catégorie A, dix-huit millions six cent soixante-huit mille neuf cent vingt (18.668.920) nouvelles parts sociales de catégorie B, dix-huit millions six cent soixante-huit mille neuf cent vingt (18.668.920) nouvelles parts sociales de catégorie C, dix-huit millions six cent soixante-huit mille neuf cent vingt (18.668.920) nouvelles parts sociales de catégorie D, dix-huit millions six cent soixante-huit mille neuf cent vingt (18.668.920) nouvelles parts sociales de catégorie E, dix-huit millions six cent soixante-huit mille neuf cent vingt (18.668.920) nouvelles parts sociales de catégorie F, dix-huit millions six cent soixante-huit mille neuf cent vingt (18.668.920) nouvelles parts sociales de catégorie G, dix-huit millions six cent soixante-huit mille neuf cent vingt (18.668.920) nouvelles parts sociales de catégorie H, dix-huit millions six cent soixante-huit mille neuf cent vingt (18.668.920) nouvelles parts sociales de catégorie I et dix-huit millions six cent soixante-huit mille neuf cent vingt (18.668.920) nouvelles parts sociales de catégorie J, chaque part sociale de chaque catégorie ayant une valeur nominale de zéro virgule zéro une couronne suédoise (SEK 0,01).

Souscription - Libération

L'Associé a déclaré souscrire les dix-huit millions six cent soixante-huit mille neuf cent vingt (18.668.920) nouvelles parts sociales de catégorie A, dix-huit millions six cent soixante-huit mille neuf cent vingt (18.668.920) nouvelles parts sociales de catégorie B, dix-huit millions six cent soixante-huit mille neuf cent vingt (18.668.920) nouvelles parts sociales de catégorie C, dix-huit millions six cent soixante-huit mille neuf cent vingt (18.668.920) nouvelles parts sociales de catégorie D, dix-huit millions six cent soixante-huit mille neuf cent vingt (18.668.920) nouvelles parts sociales de catégorie E, dix-huit millions six cent soixante-huit mille neuf cent vingt (18.668.920) nouvelles parts sociales de catégorie F, dix-huit millions six cent soixante-huit mille neuf cent vingt (18.668.920) nouvelles parts sociales de catégorie G, dix-huit millions six cent soixante-huit mille neuf cent vingt (18.668.920) nouvelles parts sociales de catégorie H, dix-huit millions six cent soixante-huit mille neuf cent vingt (18.668.920) nouvelles parts sociales de catégorie I et dix-huit millions six cent soixante-huit mille neuf cent vingt (18.668.920) nouvelles parts sociales de catégorie J, chaque part sociale de chaque catégorie ayant une valeur nominale de zéro virgule zéro une couronne suédoise (SEK 0,01) et libérer intégralement ces parts sociales nouvelles par un apport en espèces d'un montant de un million huit cent soixante-six mille huit cent quatre-vingt-douze couronnes suédoises (SEK 1.866.892,-) ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de cent quatre-vingt quatre millions huit cent vingt-deux mille trois cent huit couronnes suédoises (SEK 184.822.308,-).

Le montant de cent quatre-vingt-six millions six cent quatre-vingt-neuf mille deux cents couronnes suédoises (SEK 186.689.200,-) est dès lors à la disposition de la Société, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

Ensuite, l'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'attribuer les nouvelles parts sociales à l'Associé.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de doter un montant de deux cent mille trente-neuf virgule vingt couronnes suédoises (SEK 200.039,20) prélevé sur le compte prime d'émission à la réserve légale.

Cinquième résolution

L'Associé a décidé de procéder à la refonte intégrale des statuts de la Société afin de refléter inter alia les résolutions ci-dessus mais sans modifier la clause d'objet social.

En conséquence les statuts de la Société auront dorénavant la teneur suivante:

«Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «Frösunda Luxco S.à r.l.».

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts Sociales

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis de la Société est fixé à deux millions trois cent quatre-vingt-douze couronnes suédoises (SEK 2.000.392,-) divisé en:

- trente et un millions cent dix-huit mille neuf cent vingt (31.118.920) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A») d'une valeur nominale de zéro virgule zéro une couronne suédoise (SEK 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;

- dix-huit millions sept cent soixante-huit mille neuf cent vingt (18.768.920) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B») d'une valeur nominale de zéro virgule zéro une couronne suédoise (SEK 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;

- dix-huit millions sept cent soixante-huit mille neuf cent vingt (18.768.920) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C») d'une valeur nominale de zéro virgule zéro une couronne suédoise (SEK 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;

- dix-huit millions sept cent soixante-huit mille neuf cent vingt (18.768.920) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D») d'une valeur nominale de zéro virgule zéro une couronne suédoise (SEK 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;

- dix-huit millions sept cent soixante-huit mille neuf cent vingt (18.768.920) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E») d'une valeur nominale de zéro virgule zéro une couronne suédoise (SEK 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;

- dix-huit millions sept cent soixante-huit mille neuf cent vingt (18.768.920) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F») d'une valeur nominale de zéro virgule zéro une couronne suédoise (SEK 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;

- dix-huit millions sept cent soixante-huit mille neuf cent vingt (18.768.920) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G») d'une valeur nominale de zéro virgule zéro une couronne suédoise (SEK 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;

- dix-huit millions sept cent soixante-huit mille neuf cent vingt (18.768.920) parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H») d'une valeur nominale de zéro virgule zéro une couronne suédoise (SEK 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;

- dix-huit millions sept cent soixante-huit mille neuf cent vingt (18.768.920) parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I») d'une valeur nominale de zéro virgule zéro une couronne suédoise (SEK 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées; et

- dix-huit millions sept cent soixante-huit mille neuf cent vingt (18.768.920) parts sociales de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J») d'une valeur nominale de zéro virgule zéro une couronne suédoise (SEK 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois et sauf les droits relatifs à la distribution des bénéfices ou allocation du boni de liquidation par la Société (y compris à sa dissolution ou liquidation) tels que définis aux articles 28 et 29 des Statuts.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Le capital émis de la Société peut être réduit par l'annulation des parts sociales, y compris par l'annulation de l'entièreté d'une ou plusieurs catégories de parts sociales par le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales émises dans cette (ces) catégorie(s). Dans les cas de rachats et d'annulations des parts sociales, ces annulations et rachats doivent être faits

dans l'ordre alphabétique inversé (commençant par les Parts Sociales de Catégorie J jusqu'aux Parts Sociales de Catégorie A).

Le prix de rachat doit être fixé par référence à la plus haute valeur de (a) la valeur nominale de chaque part sociale rachetée, ou (b) selon la formule suivante: en divisant le montant total de toutes sommes distribuables par le nombre de parts sociales constituant la catégorie entière de parts sociales devant être rachetée. Lorsque le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales devant être rachetées, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où il y a suffisamment de sommes distribuables disponibles eu égard au montant excédentaire du prix de rachat.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires aux Comptes

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») ou Gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance seront convoquées depuis le Luxembourg et se tiendront à Luxembourg.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B

sont présents. Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer en présence de Gérants non-résidents luxembourgeois uniquement.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Une minorité des Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres sous réserve toutefois que toute conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire soient initiés depuis le Luxembourg. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Gérants - Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsqu'ils, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemniserá tout membre du Conseil de Gérance, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant(s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Commissaires aux Comptes. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) aux compte(s) ou réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) seront, le cas échéant, nommés par les Associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

Chapitre IV. Des Associés

Art. 18. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés. L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le 15 novembre à 15.00 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 21. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire aux comptes (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 22. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 23. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 24. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 25. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. Exercice Social, Comptes Annuels, Distribution des Bénéfices

Art. 26. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier jour de juillet et s'achève le dernier jour de juin de chaque année.

Art. 27. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 28. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés.

Chaque année au cours de laquelle la Société décide de procéder à des distributions de dividendes, à partir des bénéfices nets et des fonds distribuables disponibles, incluant toute prime d'émission, le montant alloué à cet effet devra être distribué selon l'ordre de priorité suivant:

- En premier lieu, les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A seront en droit de percevoir un dividende annuel en relation avec l'exercice social en question d'un montant égal à zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) de leur valeur nominale, puis,
- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B seront en droit de percevoir un dividende annuel en relation avec l'exercice social en question d'un montant égal à zéro virgule trente pour cent (0,30%) de leur valeur nominale, puis,
- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie C seront en droit de percevoir un dividende annuel en relation avec l'exercice social en question d'un montant égal à zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) de leur valeur nominale, puis,
- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie D seront en droit de percevoir un dividende annuel en relation avec l'exercice social en question d'un montant égal à zéro virgule quarante pour cent (0,40%) de leur valeur nominale, puis,
- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie E seront en droit de percevoir un dividende annuel en relation avec l'exercice social en question d'un montant égal à zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) de leur valeur nominale, puis,
- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie F seront en droit de percevoir un dividende annuel en relation avec l'exercice social en question d'un montant égal à zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) de leur valeur nominale, puis,
- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie G seront en droit de percevoir un dividende annuel en relation avec l'exercice social en question d'un montant égal à zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0,55%) de leur valeur nominale, puis,
- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie H seront en droit de percevoir un dividende annuel en relation avec l'exercice social en question d'un montant égal à zéro virgule soixante pour cent (0,60%) de leur valeur nominale, puis,
- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie I seront en droit de percevoir un dividende annuel en relation avec l'exercice social en question d'un montant égal à zéro virgule soixante-cinq pour cent (0,65%) de leur valeur nominale, puis,
- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie J seront en droit de percevoir le solde de toute distribution de dividende au pro rata.

Si l'entière de la dernière catégorie de parts sociales a été annulée à la suite de son remboursement, rachat ou autre au moment de la distribution (par exemple les Parts Sociales de Catégorie J), le solde de la distribution de dividende restant devra alors être attribué à la dernière catégorie de parts sociales qui la précède immédiatement dans l'ordre alphabétique (par exemple les Parts Sociales de Catégorie I), jusqu'au rachat potentiel des Parts Sociales de Catégorie A, le cas échéant.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

En cas de liquidation, tous les actifs et liquidités de la Société seront versés dans l'ordre de priorité suivant:

(i) en premier lieu, à tous les créanciers (soit au moyen de paiements soit au moyen de provisions raisonnablement déterminées en vue de tels paiements) apparaissant au passif de la Société;

(ii) en second lieu, à tous les associés afin de retourner l'équivalent du montant libéré pour toutes les parts sociales à leurs propriétaires;

(iii) en troisième lieu, à tous les associés dans la mesure et eu égard aux catégories de parts sociales qui seraient alors en circulation au moment de la liquidation, suivant les règles de priorité et les proportions prévues à l'article 28 des Statuts pour la répartition des profits.

Chapitre VII. Loi Applicable

Art. 30. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cette augmentation de capital sont estimés à six mille deux cents Euros (EUR 6.200,-).

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: V. BRASSART, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 juin 2010. Relation: LAC/2010/27623. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 26 juin 2010

Référence de publication: 2010086075/861.

(100096397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Dorel Hungary Kft., Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 125.838.

Les comptes annuels audités pour l'année 2009 de la maison mère, Dorel Hungary Kft., ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21.06.2010.

Signature.

Référence de publication: 2010079070/11.

(100090130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Drive S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 113.742.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marie-Thérèse Discret.

Référence de publication: 2010079071/10.

(100090020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Delarue S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 85.000.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010079072/12.

(100089742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Diversified European Credit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 76.696.

Les comptes annuels au 31 juillet 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010079074/10.

(100089867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Dynamic Charters S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
R.C.S. Luxembourg B 75.754.

Le Bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010079076/10.

(100089466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Bravank International, Société Anonyme.

Siège social: L-6726 Grevenmacher, 12, Op Flohr.
R.C.S. Luxembourg B 98.516.

Auszug von den genommenen Beschlüsse des einzigen Gesellschafters und aus dem Verwaltungsrat, gehalten am 12. Juni 2010

Der einzige Gesellschafter erneuert Frau Hedwig BRAHMS und Frau Karin Van KOEVERDEN sowie Herr Andreas BRAHMS und Herr Udo Van KOEVERDEN in den Funktionen von Verwaltern bis zum Ausgang der jährlichen Generalversammlung, zu halten im Jahre 2016.

Der einzige Gesellschafter stellt fest dass die Adresse der Verwaltern Frau Hedwig BRAHMS sowie Herr Andreas BRAHMS jetzt am 12 Op Flohr L-6726 GREVENMACHER ist.

Der einzige Gesellschafter erneuert die Gesellschaft FIDASSUR in den Funktionen von Rechnungskommissar bis zum Ausgang der jährlichen Generalversammlung, zu halten im Jahre 2016.

Der Verwaltungsrat nennt Herr Andreas BRAHMS in den Funktionen von Präsident des Verwaltungsrates bis zum Ausgang der satzungsgemäßen Generalversammlung, zu halten im Jahre 2016.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 17. Juni 2010.

Für die Gesellschaft
Unterschrift
Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2010079941/22.

(100090446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

E.V.A.F Luxembourg (Starlight) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 121.213.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010079077/10.

(100089714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Ergon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 18, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 119.005.

Les Comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 22/06/2010.

Pour *ERGON S.à r.l.*

J. REUTER

Référence de publication: 2010079078/12.

(100089348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Eschborn (Bridge) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 119.219.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marie-Thérèse Discret.

Référence de publication: 2010079079/10.

(100090023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

EuroPRISA Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 110.847.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

À Luxembourg, le 22 juin 2010.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2010079080/12.

(100090076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Matéris Holding Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 95.859.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue le 10 mai 2010

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

- Monsieur Olivier Legrain, administrateur et Président du Conseil d'Administration, demeurant au 19, place de la Résistance, F-92446 Issy-Les-Moulineaux;
- Monsieur Jean Bodoni, administrateur, demeurant au 283, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg;
- Monsieur Georges Nordmann, administrateur, demeurant au 19, place de la Résistance, F-92446 Issy-Les-Moulineaux;

et du Commissaire aux comptes Ernst & Young Luxembourg, établie et ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 88019;

pour une nouvelle période d'une année expirant lors de la prochaine assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de la société au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 Juin 2010.

Signatures.

Référence de publication: 2010079231/20.

(100089391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Efoam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 94.256.

Les comptes annuels au 31-12-2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Catherine Sonnet.

Référence de publication: 2010079083/10.

(100089941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

General Capital Group Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 152.378.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2009 tenue le 10 juin 2010

5. L'Assemblée générale proroge le mandat du commissaire aux comptes de Madame Fabienne Bozet pour un terme de un an, prenant fin lors de l'Assemblée générale ordinaire à tenir en l'an 2011, statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

Le 11 juin 2010.

Pour extrait conforme
Luc Helsen
Président

Référence de publication: 2010079084/15.

(100090039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Ener S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4962 Clemency, 8C, rue de Messancy.
R.C.S. Luxembourg B 145.357.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 15 juin 2010.

Patrick SERRES
Notaire

Référence de publication: 2010079086/12.

(100090101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Tosey S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 133.769.

Extrait des résolutions de l'associée unique du 10 juin 2010

Sont nommés comme gérants:

- Madame Sylvie WINCKLER, demeurant Avenue Léo Errera, 70, B-1180 BRUXELLES.
- Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG.
- Monsieur Jean WEYNANDT, demeurant 171, rue des Romains, L-8041 BERTRANGE.

Les mandats viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010079349/17.

(100090233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

EUROLUBES Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4975 Dippach, 31, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 127.956.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/06/2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010079092/13.

(100089465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

**Lancelot Recruitment S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. IKE S.à r.l.).**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 29, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 140.811.

L'an deux mille dix, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

La société anonyme dénommée «LANCELOT GROUP S.A.», ayant son siège social à L-2240 Luxembourg, 29, rue Notre-Dame, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.258,

agissant en sa qualité d'associée unique suite aux cessions de parts ci-après mentionnées,

ici représentée par Mademoiselle Sarah URIOT, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl,

en vertu d'une procuration datée du 14 juin 2010.

Laquelle procuration après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée au présent acte, pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante dûment représentée déclare être la seule associée suite aux cessions de parts ci-après mentionnées dans la société à responsabilité limitée "IKE S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2240 Luxembourg, 29, rue Notre-Dame,

société constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 23 juillet 2008, publié au Mémorial C numéro 2119 du 2 septembre 2008, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 140.811.

Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par Maître Jean Seckler, pré-qualifié en date du 23 décembre 2008, publié au Mémorial C numéro 295 du 11 février 2009.

Ensuite la comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

1.- L'associée actuelle constate et ratifie qu'aux termes d'une cession de parts sociales reçue sous seing privé en date du 19 décembre 2008, enregistrée à Luxembourg le 18 mars 2009, publiée au Mémorial C numéro 838 du 20 avril 2009, la société anonyme «SMALL.TALKS S.A.», ayant son siège social à L-2240 Luxembourg, 29, rue Notre-Dame, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.015, avait reçu de la société à responsabilité limitée «EASY SOLUTIONS SARL, ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 228, route d'Esch, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.571 CINQUANTE (50) parts sociales qu'elle détenait dans la prédite société "IKE S.à r.l.".

L'associée actuelle déclare expressément considérer cette cession comme avoir été dûment signifiée à la société et déclare accepter ladite cession.

2.- L'associée actuelle constate et ratifie qu'aux termes d'une cession de parts sociales reçue sous seing privé en date du 22 septembre 2009, publiée au Mémorial C numéro 2205 du 11 novembre 2009, la société anonyme «O-REN INVESTMENTS S.A.», ayant son siège social à L-2240 Luxembourg, 29, rue Notre-Dame, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.774, avait reçu de la société anonyme «SMALL.TALKS S.A.», pré-qualifiée, VINGT-CINQ (25) parts sociales qu'elle détenait dans la prédite société "IKE S.à r.l.".

L'associée unique actuelle déclare expressément considérer cette cession comme dûment signifiée à la société et déclare accepter ladite cession.

3.- La société anonyme «LANCELOT GROUP S.A.», ayant son siège social à L-2240 Luxembourg, 29, rue Notre-Dame, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.258, déclare que:

- la société anonyme «SMALL.TALKS S.A.», pré-qualifiée, lui a cédé VINGT-CINQ (25) parts sociales qu'elle détenait dans la prédite société "IKE S.à r.l." aux termes d'une cession de parts sociales reçue sous seing privé en date du 9 juin 2010, enregistrée et déposée le 14 juin 2010 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, référence L100083151.05.

- la société anonyme «O-REN INVESTMENTS S.A.», pré-qualifiée, lui a cédé SOIXANTE-QUINZE (75) parts sociales qu'elle détenait dans la prédite société "IKE S.à r.l.", aux termes d'une cession de parts sociales reçue sous seing privé en date du 9 juin 2010, enregistrée et déposée le 14 juin 2010 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, référence L100083151.05.

L'associée unique déclare expressément considérer ces cessions comme dûment signifiées à la société et déclare accepter lesdites cessions.

La comparante agissant en sa qualité d'associée unique, tel qu'indiqué ci-dessus, déclare accepter lesdites cessions.

Suite à ce qui est dit ci-dessus, la répartition des parts sociales est dès lors la suivante:

- La société anonyme «LANCELOT GROUP S.A.», pré-qualifiée, CENT (100) parts sociales.

Deuxième résolution

L'associée unique décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR), représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.»

Troisième résolution

L'associée unique décide de changer la dénomination de la société en «LANCELOT RECRUITMENT S.à r.l.», et modifie en conséquence l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée «LANCELOT RECRUITMENT S.à r.l.», (ci-après la «Société»), régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts, (les «Statuts»).

Quatrième résolution

L'associée unique décide de modifier l'objet social de la société de sorte que l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a pour objet tout conseil dans le domaine des ressources humaines et du recrutement de personnel, ainsi que la mise en oeuvre de tout procédé relatif à la recherche, à la sélection, au développement, et au placement de personnel ainsi qu'à la gestion de ressources humaines.

La Société a également pour objet toute activité de conseil en entreprise, la transmission et la commercialisation de données par voie téléinformatique, le développement et le commerce de software, ainsi que la commercialisation de matériel informatique.

La Société pourra également fournir des prestations de formations dans les domaines précités.

En outre, elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.»

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, les comparants ont déclaré close la présente assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: S. Uriot, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 juin 2010. Relation: EAC/2010/7686. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €
Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de transcription.

Esch-sur-Alzette, le 29 juin 2010.

Référence de publication: 2010081049/95.

(100092389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

European Responsible Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 90.502.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUROPEAN RESPONSIBLE FUND
KREDIETRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010079094/12.

(100089891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Funds Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 140.653.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2010.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2010079098/12.

(100089754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Fifof 1 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.970.

Le Bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FIFOF 1 Sarl

Signature

Référence de publication: 2010079099/13.

(100089980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Arthur Properties S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.032.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 119.218.

Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire unique de la société tenue en date du 22 juin 2010

1. James Body a démissionné de sa fonction de commissaire avec effet au 22 juin 2010.
2. TSM Services (Luxembourg) S.à r.l. RCS B 152.398, avec adresse professionnelle au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg a été nommé commissaire avec effet au 22 juin 2010 jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 22 juin 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010079864/17.

(100089835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Fifof 2 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.985.

Le Bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FIFOF 2 Sarl

Signature

Référence de publication: 2010079100/13.

(100089977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Financière Carpentras, Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 115.742.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010079101/10.

(100090064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Findel Business Center West Side S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 140.974.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 24 juin 2010.

Pour FINDEL BUSINESS CENTER WEST SIDE S.A.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2010079102/13.

(100090106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Fiver S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 39.018.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010079104/10.

(100089649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Fonds Général Stratégique, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 41.629.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FONDS GENERAL STRATEGIQUE

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010079105/12.

(100089876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Procobel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 15.214.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 17 juin 2010

L'assemblée reconduit le mandat d'administrateur de Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG.

L'assemblée accepte la démission de Madame Denise VERVAET, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, ainsi que celle de Madame Sabrina COLLETTE, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, de leur fonction d'administrateur.

Le mandat de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010079297/19.

(100090229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Forus Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 39.488.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FORUS HOLDING S.A.

FIDALUX S.A.

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2010079106/13.

(100089351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Forza Immobilia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 79.889.

Les Comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 22/06/2010.

Pour FORZA IMMOBILIA S. à r.l.

J. REUTER

Référence de publication: 2010079107/12.

(100089349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Frydendal Design S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7418 Buschdorf, 2, Am Fuurt.

R.C.S. Luxembourg B 72.128.

Les Comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 22/06/2010.

Pour FRYDENDAL DESIGN S.à r.l.

J. REUTER

Référence de publication: 2010079108/12.

(100089347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

C.P.C. SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 70.553.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 5.05.2010 um 10.00 Uhr, abgehalten am gesellschaftsitz

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig folgenden Beschluss gefasst:

1. Abberufung von Herrn Götz SCHÖBEL aus seinem Amt als alleiniges Verwaltungsratsmitglied.
2. Bestellung der MMS Mercury Management Services S.A., R.C. B 135.236 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg vertreten durch Frau Ute Klimek, geb. am 4.08.1966 in Halle (Saale), geschäftsansässig in L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II, zum neuen alleinigen Verwaltungsratsmitglied bis zum Ende des Tages der ordentlichen Generalversammlung welche im Jahr 2016 stattfindet.
3. Verlängerung des Mandats des Kommissars LCG International A.G. bis zum Ende des Tages der ordentlichen Generalversammlung, welche im Jahr 2016 stattfindet.

Luxembourg, den 5.05.2010.

Unterschrift.

Référence de publication: 2010079865/17.

(100089750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

G&W Investment, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 121.014.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour G&W INVESTMENT

Christophe BLONDEAU / Adrien COULOMBEL

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2010079109/13.

(100089353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Galleria Capital Partners V S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activités Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 89.917.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2010.
Galleria Capital Partners V S.C.A.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Signatures
Mandataire

Référence de publication: 2010079110/15.

(100089327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

**Haykal S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Haykal S.A.).**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 59.040.

L'an deux mille dix, le quinze juin.

Par-devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "HAYKAL S.A.", avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié du 17 avril 1994, publié au Mémorial Recueil C numéro 417 du 1^{er} août 1998.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 14 décembre 2005, publié au Mémorial Recueil C numéro 656 du 30 mars 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Serge CAMMAERT, directeur, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Mathieu DE BROUWER, employé privé, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Olivier CLAREN, employé privé, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ORDRE DU JOUR:

Ordre du jour:

1. Soumission de la Société à la loi du 11 mai 2007 (la «Loi SPF») relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») en remplacement de son statut actuel de Holding 29;

2. Changement de dénomination de la Société en «HAYKAL S.A. SPF» et modification corrélative de l'alinéa 1^{er} de l'article 1^{er} des statuts.

3. Changement de l'objet social de la Société de façon à ce que la Société exerce ses activités conformément et dans les limites tracées par la Loi SPF et modification corrélative de l'article 2 des statuts de la Société comme suit:

«La Société a pour objet la détention, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, l'aliénation par la vente, échange ou de toute autre manière, d'instruments financiers au sens de la loi du cinq août deux mille cinq (5 août 2005) sur les Contrats de Garantie Financière, d'espèces et d'avoirs, de quelque nature que ce soit, détenus en compte, ainsi que la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

Dans les limites prévues par la loi du onze mai deux mille sept (11 mai 2007) relative à la création d'une Société de Gestion de Patrimoine Familial (la «Loi SPF»), la Société peut détenir des parts, de quelque nature que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères (sans pour autant être autorisée à s'immiscer dans la gestion de ces sociétés).

La Société n'exercera pas elle-même directement d'activité industrielle ou commerciale et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

La Société peut cependant participer à la création et au développement d'entreprises industrielles ou commerciales, et leur prêter tous concours (y compris, afin d'éviter tout doute, par voie de garanties données gratuitement et à titre accessoire), en restant toutefois dans les limites tracées par la Loi SPF.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la Loi SPF.

Les titres émis par la Société ne pourront faire l'objet ni de placement public ni de cotation en bourse.»

4) Refonte totale des statuts pour les adapter à une société anonyme, société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

5) Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau

et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de soumettre la Société aux dispositions de la Loi du 11 mai 2007 (la «Loi SPF») relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination de la Société en «HAYKAL S.A. SPF», et par conséquent, de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société comme mieux détaillé ci-après.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la Société de façon à ce que la Société exerce ses activités conformément et dans les limites tracées par la Loi SPF et modifier par conséquent l'article 2 des statuts de la Société comme mieux détaillé ci-après.

Quatrième résolution

Par conséquent, l'assemblée générale décide de procéder à une refonte totale des statuts pour donner à la société, des statuts d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»), sous forme de société anonyme.

Les statuts de la société auront désormais la teneur suivante:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il existe une société de gestion de patrimoine familial soumise à la loi du 11 mai 2007 (la «Loi SPF») sous forme de société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée ainsi que par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de «HAYKAL S.A. SPF».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet la détention, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, l'aliénation par la vente, échange ou de toute autre manière, d'instruments financiers au sens de la loi du cinq août deux mille cinq (5 août 2005) sur les Contrats de Garantie Financière, d'espèces et d'avoirs, de quelque nature que ce soit, détenus en compte, ainsi que la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

Dans les limites prévues par la loi du onze mai deux mille sept (11 mai 2007) relative à la création d'une Société de Gestion de Patrimoine Familial (la «Loi SPF»), la Société peut détenir des parts, de quelque nature que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères (sans pour autant être autorisée à s'immiscer dans la gestion de ces sociétés).

La Société n'exercera pas elle-même directement d'activité industrielle ou commerciale et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

La Société peut cependant participer à la création et au développement d'entreprises industrielles ou commerciales, et leur prêter tous concours (y compris, afin d'éviter tout doute, par voie de garanties données gratuitement et à titre accessoire), en restant toutefois dans les limites tracées par la Loi SPF.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la Loi SPF.

Les titres émis par la Société ne pourront faire l'objet ni de placement public ni de cotation en bourse.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à UN MILLION D'EUROS (1.000.000,- EUR) représenté par DEUX CENT CINQUANTE (250) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société sont exclusivement réservées aux Personnes Eligibles telles que définies dans la Loi SPF.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Il est expressément prévu que la titularité de chaque action représentative du capital social souscrit pourra être exercée soit en pleine-propriété, soit en usufruit par un actionnaire dénommé «usufruitier» et en nue-propriété par un autre actionnaire dénommé «nu-propriétaire».

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés pour chaque action sont les suivants:

- droits sociaux dans leur ensemble,
- droits de vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires,
- droits aux dividendes,
- droit préférentiel de souscription des actions nouvelles en cas d'augmentation de capital.

Les droits attachés à la qualité de nu-propriétaire et conférés pour chaque action sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de la liquidation de la société.

La titularité de l'usufruit et de la nue-propriété des actions sera matérialisée et établie de la façon suivante:

Si les actions sont nominatives, par inscription dans le registre des actionnaires:

- en regard du nom de l'usufruitier de la mention usufruit,
- en regard du nom de nu-propriétaire de la mention nue-propriété.

Si les actions sont au porteur:

- par le manteau des actions à attribuer au nu-propriétaire et
- par les coupons des actions à attribuer à l'usufruitier.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur ("Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Assemblée générale

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le 2^{ème} mardi du mois de novembre à 15.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre V. Surveillance

Art. 14. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} octobre de chaque année et finit le trente septembre de l'année suivante.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Art. 17. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés commerciales, telle que modifiée, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 18. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 19. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ mille deux cents euros (1.200,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. CAMMAERT, M. DE BROUWER, O. CLAREN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 juin 2010. Relation: LAC/2010/26611. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Référence de publication: 2010087214/242.

(100097077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Galluspark (Bridge) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 119.223.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marie-Thérèse Discret.

Référence de publication: 2010079111/10.

(100090030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

GCCHART S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 95.253.

Le Bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010079112/10.

(100089456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Alfa Consult, Société Anonyme.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 142-144, rue Albert Uden.

R.C.S. Luxembourg B 60.732.

L'an deux mille dix, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ALFA CONSULT", établie et ayant son siège social à L-2652 Luxembourg, 142-144, rue Albert Uden, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire alors de résidence à Dudelange en date du 8 septembre 1997, publié au Mémorial C numéro 688 du 8 décembre 1997, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 60732.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois, aux termes d'un acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, pré-qualifié, en date du 9 avril 2009, publié au Mémorial C numéro 955 du 6 mai 2009.

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Madame Sylvie TALMAS, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

La Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Tina JADIN, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

L'assemblée élit comme scrutateur Mademoiselle Sarah URIOT, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- 1.- Changement de l'objet social de la société par l'ajout de quelques points.
- 2.- Modification de l'article 4 des statuts de la société.
- 3.- Modification de l'article 5 des statuts de la société pour permettre des actions nominatives ou au porteur.
- 4.- Divers.

II.- Qu'il résulte d'une liste de présence que les SIX MILLE CINQ CENTS (6.500) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100.-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de SIX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (€ 650.000.-) sont dûment représentées à la présente assemblée; cette liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés après avoir été signées par les membres du bureau, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est en conséquence régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société, par l'ajout de quelques points, de sorte que l'article 4 des statuts aura la teneur suivante:

Version française:

« **Art. 4.** La société a pour objet au Luxembourg et en tous pays:

– Toutes opérations industrielles, commerciales, financières et immobilières et toutes entreprises ou acquisitions d'établissements se rattachant, directement ou indirectement à l'industrie des travaux publics et à toutes formes de construction.

– L'étude, la recherche, l'obtention et l'exécution de tous travaux publics et particuliers, y compris la construction de tous bâtiments publics, privés ou industriels et de toutes fournitures faisant l'objet d'entreprises générales ou particulières.

– L'achat, la souscription, la vente, l'apport de tous titres, parts d'intérêts ou droits sociaux, la prise de participation directe ou indirecte par voie de fusion, création de sociétés, apports, achats de titres ou droits sociaux sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères dont l'industrie serait de nature à favoriser ou à développer l'industrie de la société ou à lui ouvrir des débouchés, la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières de toute nature.

– La production par tous moyens de tous matériaux et matériels nécessaires à la construction.

– L'étude et le contrôle de tous travaux publics et privés, y compris les bâtiments publics, privés ou industriels, de tous aménagements industriels de quelque nature qu'ils soient, l'établissement de tous projets, plans et devis, la vérification de toutes les opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité ou à tous objets similaires ou

connexes ou susceptibles d'en faciliter l'application ou le développement et notamment la conduite et la mise au point d'essais, de prototypes et la confection et la fourniture éventuelle de prototypes ou maquettes.

– La prise, l'acquisition et l'exploitation directe ou indirecte de tous brevets, marques ou procédés, la concession de toutes licences de brevets.

– La prise en concession, l'achat, la rétrocession, la prise à bail, l'affermage et l'entretien de toutes concessions ou autorisations se rattachant ou non aux travaux publics et au bâtiment.

– La réalisation de toutes opérations portant sur des immeubles, des fonds de commerce, des actions ou parts de sociétés immobiliers notamment en qualité d'intermédiaire ou de marchand de biens.

– Et Généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social dans le sens le plus large et le plus étendu et susceptibles d'en faciliter l'attention ou le développement.

– A pour objet au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger:

La fourniture de services de télécommunications, de communications, d'audiovisuel ou de multimédia, la fourniture de capacités de transmission, la fourniture d'équipements, de moyens et de ressources liés au télécommunication, l'établissement, l'exploitation, la maintenance, le contrôle et le renouvellement de réseaux de télécommunications, de communication, d'audiovisuel ou de multimédia, la réalisation de tous travaux sur le domaine public et sur des propriétés privées nécessaire à l'accomplissement de cet objet.

La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance, association en participation, groupement d'intérêt économique ou de location gérance.

Et plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité, et à tous les objets similaires ou connexes ainsi qu'à la réalisation et au développement des affaires de la société ou de ses filiales.»

Version anglaise:

“ **Art. 4.** The company's objects in Luxembourg and all countries are:

- Any industrial, commercial, financial and real estate project and any venture or acquisition of organisations linked, directly or indirectly, to the civil engineering works industry and to any form of construction.

- To design, research, gain and execute any public and private civil engineering works, including the construction of any public, private or industrial buildings and the provision of supplies to general or private contractors.

- The purchase, subscription, sale, provision of any securities, shares or corporate rights, direct or indirect acquisition of a stake through mergers, setting up companies, provisions, purchases of securities and corporate rights in whatever form, in any Luxembourg or foreign companies which belong to an industry which could promote or develop the company's industry or open up new markets, portfolio management of any kind of securities.

- The production by any means of any materials required in construction.

- The design and control of any public and private civil engineering works, including public, private or industrial buildings, of any industrial developments of any kind, drawing up projects, plans and quotes, checking of any projects linked, directly or indirectly, to the aforementioned object or to any objects which are similar, connected or likely to ease the implementation or development and in particular the management and perfecting of trials, prototypes and the possible creation and provision of prototypes or models.

- The acquisition, purchase and use, direct or indirect, of any patents, brands or procedures, any patent licensing.

- The taking under concession, purchase, retrocession, leasing, leasing out and maintenance of any concessions or authorisations either related or unrelated to civil engineering and building works.

- To carry out any projects related to real estate, business, shares or stocks in real estate companies in particular in the capacity of intermediary or property trader.

- And generally, any commercial, industrial, financial, non-real estate or real estate projects related, directly or indirectly, to the company's objects in the widest and broadest sense and which are likely to make it easier for the company to achieve or develop the aforementioned objects.

The objects in Grand-Duchy of Luxembourg and abroad are:

- The provision of telecommunications, communication, audiovisual or multimedia services, the provision of transmission capacities, the provision of equipment, means and resources linked to telecommunications, the setting up, operation, maintenance, control and updating of telecommunications, communication, audiovisual or multimedia networks, the execution of any work in the public sector and on private property required to accomplish this object.

- The participation of the company, by any means, in any venture or company related to the company's objects, in particular through setting up new companies, provision, limited partnership, subscription or buyout of securities or corporate rights, merger, alliance, joint venture, association for developing commercial interests or lease management.

- And more generally, any commercial, industrial, financial, non-real estate or real estate projects related, directly or indirectly to the aforementioned object, and any similar or connected objects as well as the implementation and development of the business of the company and its subsidiaries.”

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide que la société aura des actions nominatives ou au porteur, de sorte qu'il y a lieu de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Version française:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 650.000.- (six cent cinquante mille Euro) divisé en 6.500 (six mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de EUR 100.- (cent Euro) chacune.

Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.»

Version anglaise:

« **Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at EUR 650.000.- (six hundred fifty thousand Euro) divided into 6.500 (six thousand five hundred) shares with a par value of EUR 100.- (one hundred Euro) each.

The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by law.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la Présidente lève la séance.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: S. Talmas, T. Jadin, S. Uriot, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 juin 2010. Relation: EAC/2010/7693. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de transcription.

Esch-sur-Alzette, le 29 juin 2010.

Référence de publication: 2010080886/142.

(100092387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

General Supplies, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 75.290.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22.06.2010.

Signature.

Référence de publication: 2010079113/10.

(100089932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Genimo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 147.547.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR
10, boulevard Royal
L-2449 Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2010079114/13.

(100089667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Ginestra S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 116.162.

Les comptes annuels au 31 Mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Martijn Bosch
Manager

Référence de publication: 2010079115/11.

(100089573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

SPE II Borealis S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 116.905.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites de l'associé unique de la Société en date du 3 juin 2010, que l'associé unique a décidé:

1. de prendre acte de la démission de la société CEREP III S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127 446, en tant que gérant unique de la Société avec effet immédiat au 03 juin 2010; et

2. d'accepter la nomination de la société CEREP Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 83 246, en tant que gérant unique de la Société avec effet immédiat au 3 juin 2010 et pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3/6/2010.

Oussama DAHER.

Référence de publication: 2010079341/20.

(100089586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

G.P.I., Groupe Pierre Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 26.362.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2010.

Pour GROUPE PIERRE INVEST - GPI S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2010079123/15.

(100089796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

GIS-Comm S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 79.782.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010079116/10.

(100089889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Transcom WorldWide S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Luxembourg, 45, rue des Scillas.
R.C.S. Luxembourg B 59.528.

In the year two thousand and ten, on the eighteenth day of June.

Before us Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED

Ms. Katarzyna Kuszewska, Head of Legal Counsel of the Company, residing professionally at L-2529 Luxembourg, 45, rue des Scillas, acting in the name and on behalf of the board of directors of TRANSCOM WORLDWIDE S.A., a Luxembourg limited liability company (société anonyme), with registered office at L-2529 Luxembourg, 45, rue des Scillas, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 59528 (hereafter the Company), pursuant to the resolutions taken by the board of directors of the Company on June 15, 2010 (the Resolutions).

A copy of the Resolutions, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The Company has been incorporated under the laws of Luxembourg pursuant to a deed of Maître Reginald Neuman, notary residing in Luxembourg, on June 11, 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No 494 of September 11, 1997. The articles of association of the Company (the Articles) were amended several times and the last time by a deed of the undersigned notary, on September 17, 2009, published on October 17, 2009 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No 2038.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to record the following statements:

1. Following the decision of the shareholders taken at the annual general meeting on May 26, 2009 and the subsequent entering into restricted shares agreements between the Company and each director of the Company, the board of directors of the Company, in the Resolutions, resolved inter alia to:

(i) increase within the limits of the authorised share capital, the Company's nominal share capital of thirty-one million five hundred sixteen thousand three hundred fifteen euro fifty-one cent (EUR 31,516,315.51) to thirty one million five hundred forty-seven thousand seven hundred sixtythree euro ninety-nine cents (EUR 31,547,763.99) by issuing thirty-six thousand five hundred seventy-one (36,571) Class A voting shares and thirty-six thousand five hundred sixty-five (36,565) Class B non-voting shares of the Company for a total amount of one hundred sixty-five thousand two hundred eighty-six euro and eighty-eight cents (EUR 165,286.88) of which the accounting values of EUR 2.18 (two point one eight) for each new Class A share and EUR 2.34 (two point three four) for each new Class B share (the New Shares) to such subscribers as referred to in the Resolutions (the Subscribers), the New Shares having been subscribed for and paid up in cash as detailed in the Resolutions;

(ii) suppress, for the purpose of the above increase in capital and in accordance with article 32-3(5) of the law on commercial companies dated August 10, 1915, as amended and the Articles, the preferential rights of the existing shareholders of the Company in respect of the issue of the New Shares, and

(iii) appoint and empower Ms. Katarzyna Kuszewska, Head of Legal Counsel of the Company, acting and signing individually and with full power of substitution, in the name and on behalf of the Company, to (a) register as soon as practicable, the newly issued shares in the shareholders' register of the Company (b) to have the aforesaid share capital increase recorded in the notarial deed in accordance with the applicable laws (c) to amend, in relation thereto, article 5 of the articles of association of the Company and (d) to do and execute any document or deed necessary or required for that purpose.

All the New Shares having been subscribed for and paid up in cash by incorporation of an aggregate amount of one hundred sixty-five thousand two hundred eighty-six euro and eighty-eight cents (EUR 165,286.88) out of the reserves account of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Such contribution in an aggregate amount of one hundred sixty-five thousand two hundred eighty-six euro and eighty-eight cents (EUR 165,286.88) made by the Company is to be allocated as follows:

a) EUR 31,448.48 (thirty-one thousand four hundred forty-eight euro and forty-eight cents) is allocated to the share capital account of the Company;

b) EUR 133,838.40 (one hundred thirty-three thousand eight hundred thirty-eight euro and forty cents) is allocated to a share premium account of the Company.

As a consequence of the above increase of the Company's nominal share capital, the following resolution was taken:

Sole resolution

The General Meeting decides to amend the first paragraph of Article 5 of the Articles of Association to read as follows:

“ **Art. 5. Corporate Capital.** The Company has an issued capital of thirty one million five hundred forty-seven thousand seven hundred sixty-three euro ninety-nine cent (EUR 31,547,763.99), divided into thirty six million six hundred eighty-four thousand nine hundred three (36,684,903) Class A voting shares, each with a nominal value of forty-three cents (EUR 0.43) and thirty six million six hundred eighty-one thousand nine hundred ninety (36,681,990) Class B non-voting shares, each with nominal value of forty-three cents (EUR 0.43) all shares being fully paid-in.”

No further item being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Costs

The expenses, costs remuneration and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 1.400 EUR.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing person, whose name, civil status and residence are known to the notary, the appearing person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu

Katarzyna Kuszewska, directeur juridique de la Société (Head of Legal Counsel), dont l'adresse professionnelle est à 45, rue des Scillas, L2529 Luxembourg, agissant au nom et pour compte du conseil d'administration de TRANSCOM WORLDWIDE S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2529 Luxembourg, 45, rue des Scillas, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 59528 (ci-après la Société), conformément aux résolutions prises par le conseil d'administration de la Société en date du 15 juin 2010 (les Résolutions).

Une copie des Résolutions, restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être soumise ensemble avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La Société a été constituée sous le droit luxembourgeois suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, le 11 juin 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 494 du 11 septembre 1999. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné le 17 septembre 2009 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 17 octobre 2009 sous numéro 2038.

La comparante, agissant en sa capacité de directeur, a requis le notaire soussigné de prendre acte des déclarations suivantes:

1. À la suite de la décision des actionnaires prise à l'assemblée générale annuelle du 26 mai 2009 et l'entrée subséquente aux «restricted shares agreements» entre la Société et chaque administrateur de la Société, le conseil d'administration de la Société, dans les Résolutions, a décidé:

(i) d'augmenter, dans les limites du capital autorisé, le capital social de trente et un millions cinq cent seize mille trois cent quinze euros et cinquante-un cents (EUR 31.516.315,51) à trente et un millions cinq cent quarante-sept mille sept cent soixante-trois euros et quatre-vingt dix-neuf cents (EUR 31,547,763.99) par l'émission de trente-six mille cinq cent soixante-onze (36,571) actions de Classe A avec droit de vote et trente-six mille cinq cent soixante-cinq (36,565) actions de Classe B sans droit de vote, pour la montant totale de cent soixante-cinq mille deux cent quatre-vingt-six euros et quatre-vingt-huit cents (EUR 165,286.88), de quelle la valeur comptable de EUR 2,18 (deux virgule un huit euros) pour chaque nouvelle action de Class A et EUR 2,34 (deux virgule trois quatre euros) pour chaque nouvelle action de Class B (les Nouvelles Actions) aux souscripteurs désignés dans les Résolutions (le Souscripteurs), les Nouvelles Actions ayant été souscrites et entièrement libérées comme il est décrit dans les Résolutions,

(ii) de supprimer, dans le cadre de l'augmentation de capital ci-dessus et conformément à l'article 32-3(5) de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, et aux Statuts, les droits de souscription préférentiels des actionnaires existants concernant les Nouvelles Actions, et

(iii) de nommer et de mandater Katarzyna Kuszewska, le directeur juridique de la Société (Head of legal Counsel), agissant et signant individuellement, avec le pouvoir de substitution, au nom et pour compte de la Société pour (a) enregistrer le plus vite que possible les nouvelles parts sociales émises au registre de parts sociales de la Société, (b) avoir fait l'augmentation du capital dûment constatée dans la forme authentique, (c) modifier l'article 5 des Statuts de la Société et (d) d'effectuer toutes les formalités et de prendre toutes les mesures jugées nécessaires et appropriées dans le cadre de cette augmentation de capital.

Toutes les Nouvelles Actions ayant été souscrites et libérées en espèce par incorporation de la somme totale de cent soixante-cinq mille deux cents quatre-vingt-six euros et quatre-vingt-huit cents (EUR 165,286.88) du compte de réserves de la Société, comme il en a été prouvé au notaire soussigné.

L'apport en espèces d'un montant de cent soixante-cinq mille deux cents quatre-vingt-six euros et quatre-vingt-huit cents (EUR 165,286.88) de la Société sera affecté comme suit:

- EUR 31,448.48 (trente-un mille quatre cent quarante-huit euros et quarante-huit cents) est affecté au compte capital de la Société;

- EUR 133,838.40 (cent trente-trois mille huit cent trente-huit euros et quarante cents) est affecté à un compte de prime de réserve d'émission de la Société.

En conséquence de l'augmentation du capital social de la Société, l'assemblée a pris la résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée Générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est de trente et un millions cinq cent quarante-sept mille sept cent soixante-trois euros et quatre-vingt-dix-neuf cents (EUR 31,547,763.99) divisé en trente-six millions six cent quatre-vingt-quatre mille neuf cent trois (36,684,903) actions de Classe A avec droit de vote et de trente-six millions six cent quatre-vingt et un mille neuf cent quatre-vingt-dix (36,681,990) actions de Classe B sans droit de vote, chacune sans valeur nominale, toutes entièrement libérées.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ 1.400,-EUR.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant qui est connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: K. KUSZEWSKA, P. DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 juin 2010. Relation: LAC/2010/27767. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg,

Luxembourg, le 29 juin 2010.

Référence de publication: 2010082314/142.

(100092763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

Grandfin International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 104.366.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010079119/13.

(100089757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Globalbrevets S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 94.749.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010079117/10.

(100089923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Grinlux Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 76.997.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010079121/10.

(100089626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Grosvenor International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 88.464.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Grosvenor International S.A.

Signature

Référence de publication: 2010079122/11.

(100090056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

GSC European Mezzanine Luxembourg I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 86.784.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2010.

TMF Management Luxembourg S.A.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2010079124/13.

(100090033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Venus GP S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 108.762.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites de l'associé unique de la Société en date du 3 juin 2010, que l'associé unique a décidé:

1. de prendre acte de la démission de la société CEREP II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.559, en tant que gérant unique de la Société avec effet immédiat au 3 juin 2010 et

2. d'accepter la nomination de la société CEREP Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 83.246, en tant que gérant unique de la Société avec effet immédiat au 3 juin 2010 et pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3.06.2010.

Oussama DAHER.

Référence de publication: 2010079369/20.

(100089832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

GSC European Mezzanine Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 86.786.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2010.

TMF Management Luxembourg S.A.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2010079125/13.

(100090031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

LORAMO S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 105.846.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2010.

Pour LORAMO S.A., société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2010079222/16.

(100089777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Ecolaw Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 410.000,00.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 115.765.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010083607/10.

(100093760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

CREA S.A., Compagnie de Réassurance Akzo Nobel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 28.687.

In the year two thousand and ten, on the eighteenth day of June.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of the public liability company COMPAGNIE DE REASSURANCE AKZO NOBEL S.A., in abbreviated form CREA S.A., a Luxembourg société anonyme having its registered

office in L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, filed in the register of commerce at Luxembourg at section B under number 28.687, incorporated pursuant to a deed enacted on August 11, 1988, published in the Recueil Spécial du Mémorial C ("Mémorial C"), Number 302 of November 16, 1988,

and lastly amended by a deed of December 30, 2008, published in the Mémorial C, number 341 of February 16, 2009.

The meeting is presided by Régis Galiotto, private employee, professionally residing in Luxembourg;

The chairman appoints as secretary, and the meeting elects as scrutineer Mr Brian Collins, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- Closed, the attendance list let appear that all the 250,000 (two hundred fifty thousand) shares representing the whole share capital of the company are present or duly represented at the present extraordinary general meeting which consequently is regularly constituted and may deliberate and decide validly on all of the items of the agenda.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1- Increase of the share capital by an amount of one million five hundred thousand euros (EUR 1.500.000,00) so as to raise it from its present amount of nine million euros (EUR 9.000.000,00) to ten million five hundred thousand euros (EUR 10.500.000,00) by an increase of the intrinsic value of the share without new shares issued.

2 Subscription and payment,

3 Amendment of Article 5 of the articles of Incorporation in order to reflect such action.

4 Miscellaneous

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution:

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of one million five hundred thousand euros (EUR 1.500.000,00) so as to raise it from its present amount of nine million euros (EUR 9.000.000,00) to ten million five hundred thousand euros (EUR 10.500.000,00) by an increase of the intrinsic value of the share without new shares issued.

Intervention - Subscription - Payment

The increase of capital has been fully paid up by the sole shareholder Akzo Nobel N.V., with registered office in Strawinskylaan 2555, 1077 ZZ Amsterdam, (The Netherlands) by a contribution of cash of one million five hundred thousand euros (EUR 1.500.000,00).

The company has from now at its free and entire disposal the amount of one million five hundred thousand euros (EUR 1.500.000,00), as was certified to the undersigned notary.

Second resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend the article five of the by-laws in order to read as follows:

«The subscribed capital of the company is fixed at ten million five hundred thousand euros (EUR 10.500.000.-) divided into two hundred fifty thousand (250,000) shares without par value».

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mil dix, le dix-huit juin.

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme luxembourgeoise COMPAGNIE DE REASSURANCE AKZO NOBEL S.A., en abrégé CREA S.A., ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 28.687,

constituée suivant acte reçu le 11 août 1988, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») numéro 302 du 16 novembre 1988,

et modifiée en dernier lieu par acte du 30 décembre 2008, publié au Mémorial C numéro 341 du 16 février 2009,

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, employé privé, professionnellement domicilié à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Brian Collins, employée privée, professionnellement domiciliée au Luxembourg;

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. - Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que toutes les deux cent cinquante mille (250.000) actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, laquelle est par conséquent régulièrement constituée et apte à prendre valablement toutes décisions sur les points de l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social par un montant de un million cinq cent mille Euros (1.500.000.-EUR) pour le porter de son montant actuel de neuf millions d'Euros (9.000.000.-EUR) à dix millions cinq cent mille Euros (10.500.000.-EUR) par augmentation de la valeur intrinsèque des actions et sans émission d'actions nouvelles.

2. Souscription et libération.

3. Modification de l'article 5 des statuts afin de refléter les points ci-dessus,

4. Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de un million cinq cent mille Euros (1.500.000.-EUR) pour le porter de son montant actuel de neuf millions d'Euros (9.000.000.-EUR) à dix millions cinq cent mille Euros (10.500.000.-EUR) par augmentation de la valeur intrinsèque des actions et sans émission d'actions nouvelles.

Intervention - Souscription - Libération

L'augmentation de capital a été libérée intégralement par l'actionnaire unique Akzo Nobel N.V., avec siège social à Strawinskykyaan 2555, 1077 ZZ Amsterdam, (Pays-Bas) par un apport en numéraire de un million cinq cent mille Euros (1.500.000.-EUR).

De sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme d'un million cinq cent mille Euros (1.500.000.-EUR), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital souscrit de la société est fixé à dix millions cinq cent mille Euros (10.500.000.-EUR) représenté par deux cent cinquante mille (250.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: B. COLLINS, R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 22 juin 2010. Relation: LAC/2010/27610. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 26 juin 2010.

Référence de publication: 2010082020/112.

(100092767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

EPP Marathon Alpha (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 105.382.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010083621/10.

(100094153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

EPP Marathon Alpha Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 105.381.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010083622/10.

(100094154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

Motus Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8023 Strassen, 14B, rue des Violettes.
R.C.S. Luxembourg B 79.640.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Senningerberg, le 24 juin 2010.

Référence de publication: 2010083777/10.

(100094120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

Bain Capital ST (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 146.786.

In the year two thousand and ten, on the eighteenth day of June,

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole partner of "Bain Capital ST (Luxembourg) S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register with the number B 146.786 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg on May 22, 2009, published in the "Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations", under number 1368 dated July 15, 2009.

There appeared:

The sole partner of the Company, "Bain Capital (ST) Integral Investors, L.P", "limited partnership", company incorporated under the laws of Cayman Islands having its registered office at c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, registered with the Trade and Company register of Cayman Islands under number 33703 (the "Sole Partner"), represented by Mr. Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg, duly authorised to act on behalf of the Sole Partner by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Partner declared and requested the notary to act that:

I. - As it appears from the proxy annexed to this deed to be registered with it, the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1 (one euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

II. - The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of convening notice right;
2. Approval of the dissolution and liquidation of the Company;
3. Appointment of the Sole Partner of the Company as liquidator;
4. Closing of the liquidation;
5. Discharge of the board of managers;
6. Indication of the place for keeping of the accounts and other documents for a period of 5 years.

First resolution:

- The Sole Partner waives its right to the prior notice of the current meeting; it acknowledges being sufficiently informed beforehand on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. The Sole Partner resolves further that all the documentation produced to the meeting has been put at its disposal within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

- It is resolved to approve the dissolution of the Company and to put it into liquidation:
- The corporate capital of the Company is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros) divided into 12,500 (twelve thousand five hundred) shares having a nominal value of EUR 1 (1 euro) each, which is entirely subscribed and fully paid up.
- The Sole Partner is the sole owner of all the shares of the Company.
- The Sole Partner approves the interim balance sheet of the Company as at June 18, 2010 attached hereto as schedule A (the "Schedule A") and declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.

Third resolution:

- The Sole Partner appoints itself as liquidator of the Company and will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so as to bring into effect the purposes of this act.

The Partner, in its capacity as liquidator of the Company, declares that:

- (i) the Company does no longer carry out any activity;
- (ii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing assets of the Company, as described in Schedule A, are hereby assigned, transferred and conveyed to the Sole Partner, which has acknowledged and consented to this assignment and, in particular, the Sole Partner undertakes to ensure, in its capacity as liquidator, that any formalities required to implement the transfer of any cash at bank owned by the Company are duly complied with;
- (iii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing liabilities of the Company, as described in Schedule A, are hereby assumed, transferred and conveyed to the Sole Partner which has acknowledged and consented to this transfer; any outstanding liabilities in relation to the closure of the liquidation are duly supplied with and the Sole Partner irrevocably undertakes to assume and to settle any presently unknown and unpaid liability of the dissolved Company;
- (iv) The Sole Partner will take any required action to transfer the funds that are in the bank account of the Company, to close the said bank account and fulfill any formality necessary to transfer all the liabilities of the Company, it having been given all powers to that effect.

Fourth resolution:

- The Sole Partner declares that the liquidation of the Company is closed.

Fifth resolution:

- Discharge is given to the following managers of the Company for their mandates until today:
- Mrs Ailbhe Jennings, with professional address at 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach and;
- Mr Serge Walid Sarkis, with professional address at Devonshire House, Mayfair Place, London W1J 8AJ, United Kingdom

Sixth resolution:

The books and documents of the Company will be kept for a period of 5 (five) years in Luxembourg at the former registered office of the Company, 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

It has then been proceeded to the cancellation of the share register of the Company.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about one thousand two hundred Euros (1,200.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède,

L'an deux mille dix, le dix-huit juin,

Pardevant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée " Bain Capital ST (Luxembourg) S.à r.l.", ayant son siège social au 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 146.786 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 mai 2009, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et des Associations numéro 1368 du 15 juillet 2009.

A comparu:

L'associé unique de la Société, "Bain Capital (ST) Integral Investors, L.P", "limited partnership", société, constituée et existante selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, enregistré auprès de registre de commerce des Iles Cayman sous le numéro 33703 («l'Associé Unique»), représenté par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, dûment autorisé à représenter l'Associé Unique en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Qu'il apparaît de la procuration annexée au présent acte pour être formalisée avec lui que les 12,500 (douze mille cinq cent) parts sociales, d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II.- l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation de la dissolution et de la liquidation de la Société;
3. Nomination de l'Associé Unique en tant que liquidateur de la Société;
4. Clôture de la liquidation;
5. Décharge au Conseil de Gérance;
6. Indication du lieu de conservation des comptes et autres documents de la Société pour une durée de 5 ans.

Première résolution.

- L'Associé Unique renonce à ses droits de convocation, reconnaît avoir été suffisamment informé au préalable sur les points portés à l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et accepte dès lors de délibérer et de voter les points portés à l'ordre du jour. L'Associé Unique décide ensuite que toute la documentation présentée lors de l'assemblée a été mise à sa disposition endéans une période suffisante pour lui permettre d'examiner attentivement chaque document.

Deuxième résolution.

- Il est décidé d'approuver la dissolution de la Société et de la mettre en liquidation:
- Le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 12,500 (douze mille cinq cent euros), représenté par 12,500 (douze mille cinq cent) parts sociales, d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, lequel est entièrement souscrit et libéré.
- L'Associé Unique est propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.
- L'Associé Unique approuve la situation financière intérimaire de la Société au 18 juin 2010 ci-jointe en annexe A (l'«Annexe A») et prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

Troisième résolution.

- l'Associé Unique se nomme liquidateur de la Société et aura les pleins pouvoirs pour signer, exécuter et délivrer tout acte et tout document, pour faire toute déclaration et pour exécuter toutes opérations pouvant être nécessaires à l'accomplissement des objectifs du présent acte.

l'Associé Unique, en sa capacité de liquidateur de la Société, déclare que:

(i) la Société n'a plus d'activité;

(ii) que tous les droits, titres, intérêts et obligations liés aux actifs existant de la Société, comme décrit dans l'annexe A, sont par le présent acte, assignés, transférés et transmis à l'Associé Unique, qui a pris connaissance et consenti à cette affectation et l'Associé Unique s'engage en particulier, en tant que liquidateur, à ce que toutes les formalités requises pour le transfert de toute somme détenue par la Société sur un compte en banque soient dûment effectuées;

(iii) que tous les droits, titres, intérêts et obligations liés aux passifs existant de la Société, comme décrit dans l'annexe A, sont, par le présent acte, pris en charge, transférés et transmis à l'Associé Unique, qui a pris connaissance et consenti à cette affectation; toutes dettes impayées en relation avec la clôture de la liquidation seront dûment adressées à l'Associé Unique, qui s'engage à les prendre en charge ainsi que toute dette impayée et inconnue à ce jour de la Société dissoute.

(iv) l'Associé Unique prendra toute action requise pour transférer les fonds qui sont sur le compte bancaire de la Société et accomplir toute formalité nécessaire pour transférer tout le passif de la Société, ayant reçu tous pouvoirs à cet effet.

Quatrième résolution.

-l'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est close.

Cinquième résolution.

- Décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société pour leurs mandats jusqu'à cette date: -Madame Ailbhe Jennings, avec adresse professionnelle au 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365, Munsbach; et -Monsieur Serge Walid Sarkis, avec adresse professionnelle à Devonshire House, Mayfair Place, Londres W1J 8AJ, Royaume-Uni;

Sixième résolution.

Les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant 5 (cinq) ans à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société, 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach

Il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires/associés de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, ont été estimés à environ mille deux cents Euros (1.200.- EUR).

Le soussigné notaire qui comprend et parle anglais déclare que sur demande de la personne ayant comparu, le présent acte a été établi en anglais suivi d'une traduction française. Sur demande de la même personne ayant comparu et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 22 juin 2010. Relation: LAC/2010/27607. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 26 juin 2010.

Référence de publication: 2010082007/172.

(100092741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

Vinz, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 2, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 92.425.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010080435/9.

(100091124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2010.

Alves & Antunes S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4050 Esch-sur-Alzette, 43, rue du Canal.

R.C.S. Luxembourg B 154.112.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, Le sept juillet.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

ONT COMPARU

1.- Madame Isilda Maria DE JESUS ALVES RIBEIRO, cuisinière, née à Sao Pedro da Cadeira (Portugal), le 15 avril 1977, demeurant à L-4612 Nieder Korn, 29, rue du Kirchberg;

2.- Monsieur Marinho FERNANDES ANTUNES, technicien, né à Villerupt (France), le 26 juin 1974, demeurant à L-4612 Nieder Korn, 29, rue du Kirchberg

Lesquels comparants, présents ou représentés, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de:
ALVES & ANTUNES S. à r.l.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec l'établissement de restauration.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 3. Le siège social est établi à Esch/Alzette.

Art. 4. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Art. 6. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

Art. 8. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption. Cet agrément n'est pas nécessaire en cas de transmission à un héritier réservataire ou au conjoint survivant.

Art. 9. Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droits et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 11. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2010.

Souscription

Le capital a été souscrit comme suit:

1.- Madame Isilda Maria DE JESUS ALVES RIBEIRO, prénommée, CINQUANTE PARTS SOCIALES	50
2.- Monsieur Marinho FERNANDES ANTUNES prénommé, CINQUANTE PARTS SOCIALES	50
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à NEUF CENTS EUROS (€ 900,-).

Décisions

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix ils ont pris les décisions suivantes:

I.- Est nommé gérant de la société:

Madame Isilda Maria DE JESUS ALVES RIBEIRO, prénommée.

II. La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

IV.- Le siège social de la société se trouve à L-4050 Esch/Alzette, 43, rue du Canal.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: De Jesus Alves Ribeiro, Fernandes Antunes, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 juillet 2010. Relation: EAC/2010/8199. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010090829/73.

(100100955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2010.

Ironbridge II Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 122.618.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 18 juin 2010

1. La société anonyme EURO MANAGEMENT SERVICES S.A. a démissionné de son mandat de gérante A.
2. La société anonyme Intertrust Corporate Services S.A. a démissionné de son mandat de gérante B.
3. La société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES SARL a démissionné de son mandat de gérante B.
4. M. David CATALA, administrateur de sociétés, né Gand (Belgique), le 19 janvier 1979, avec adresse professionnelle à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant A pour une durée indéterminée.
5. M. Cédric BRADFER, administrateur de sociétés, né à Chambéry (France), le 2 août 1978, avec adresse professionnelle à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant B pour une durée indéterminée.
6. M. Georges SCHEUER, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), le 5 juin 1967, adresse professionnelle à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 22 juin 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Ironbridge II Luxembourg Holdings S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010079503/25.

(100090423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.
